



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie.thehillac@wanadoo.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 22 mai 2015**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Maud BRIAND donne pouvoir à Jérôme ROBIN

Pascal RAVACHE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Tarifs du repas de la cantine municipale
- 2) Marché voirie 2015
- 3) Vote des subventions aux associations
- 4) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 5) Informations au conseil
 - a. Révision des contrats de téléphonie de la commune

Approbation du compte rendu de conseil du 23 avril 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Tarif du repas de la cantine municipale

L'entreprise de restauration Restéco revalorise le tarif des repas livrés pour la cantine scolaire municipale. Pour l'année scolaire 2015/2016, la revalorisation sera de 1,38%.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le prix de repas était resté inchangé à 3,15€. Le Maire propose pour la rentrée 2015/2016 d'augmenter le prix du repas de cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un prix unique de repas à 3,20€.

2- Marché voirie 2015

Pour le marché voirie de cette année, trois entreprises de travaux publics ont été consultées et ont répondu à l'appel d'offres. Pour rappel, les travaux concernent la route desservant l'atelier technique communal.

Après étude des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la moins disante LEMEE LTP pour un montant de 14 208,00€ TTC incluant l'option de fourniture et pose de deux regards pour un montant de 444,00€ TTC.

3- Vote des subventions 2015 aux associations

Le Maire présente au conseil la proposition de répartition des subventions aux associations Théhillacoises et extérieures faite par la commission finances.

Les dotations de l'Etat ont baissé de façon significative et vont continuer à baisser pendant les prochaines années. Elle représente une part non négligeable des recettes de fonctionnement de la commune. C'est pourquoi la commune doit impérativement maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, le vote des subventions 2015, de la façon suivante :

Associations Théhillacoises	Montant (€)	Associations Extérieures	Montant (€)
Animation 14 juillet	306,00	ADMR	1 048,00
AEP (subvention exceptionnelle)	1 000,00	Sapeurs-pompiers 56	52,00
Lutte contre les ragondins	306,00	Ligue contre le cancer	22,00
	51€/piégeurs	Association paralysés de France	22,00
		Banque alimentaire	70,00
		FNATH La Roche-Bernard	22,00
		Amicale des donneurs de sang	22,00
		Association des veuves civiles 56	22,00
		GVA	22,00
		Papillons Blancs 35	22,00
		Lutte contre la mucoviscidose	22,00
		Souvenir Français	44,00
		AFM	22,00
Sous Total	1 612,00	Sous Total	1 412,00
TOTAL : 3 024,00			

4- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€ avec le Crédit Agricole du Morbihan. Celle-ci se termine le 10 juin prochain, pour son renouvellement le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

- Montant : 200 000€
- Taux +1,77% (euribor trois mois moyenné)
- Durée : un an

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions émises par le Crédit Agricole.

5- Information au conseil

a. Révision des contrats de téléphonie de la commune

Le Maire et un adjoint ont rencontré l'entreprise Breizh Solutions afin de renégocier les contrats pour les différentes lignes téléphoniques de la commune avec le fournisseur ORANGE.

Après étude, une proposition a été faite par Coriollis Télécom pouvant permettre une économie significative sur l'année sur l'ensemble des contrats passant de 260,88€ HT à 198,29€ HT par mois soit 24% d'économie.

b. Monuments aux morts

Le monument aux morts de la commune situé dans le cimetière a besoin d'être restauré. Les noms des personnes de Théillac mortes au combat pendant les guerres sont de plus en plus difficiles à lire. Un courrier va être rédigé afin de demander à l'association du Souvenir Français une subvention pour la restauration de ce monument.

c. Environnement

Une colonne à verre supplémentaire a été installée sur le parking près de la salle socio-culturelle (salle de sports).

d. Reclassement de la salle socio-culturelle (salle de sports)

La commune a demandé un reclassement de la salle en XL 2^{ème} catégorie afin de pouvoir organiser des lotos. Pour l'organisation des repas, une demande doit obligatoirement être envoyée à la Préfecture par la commune au minimum deux mois avant la manifestation. Les associations doivent faire la demande écrite à la mairie impérativement trois mois avant la date de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Prochaine séance de conseil municipal le mercredi 17 juin 2015 à 20h15.

INFORMATIONS

CARTE D'IDENTITE

L'instruction des cartes d'identité du Morbihan est depuis le 1^{er} janvier 2015 centralisée à la Sous-Préfecture de Lorient. Les délais sont donc rallongés, il est fortement conseillé de prévoir de renouveler sa carte d'identité **2 mois avant la date d'expiration**. Pour rappel, les cartes délivrées à compter du 1^{er} janvier 2004 ont leur durée de validité prolongée de 5 ans.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le bureau d'études Atelier d'Ys organise une permanence **le mercredi 17 juin 2015 de 18h00 à 19h30** à la salle des Mitaüs. Cette permanence s'adresse à toutes les personnes qui ont des interrogations sur le plan local d'urbanisme de Théhillac, habitant ou non la commune.

OUVERTURE DE L'ADSL

Dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », une armoire de distribution ADSL(NRA) a été installée « rue de la Mairie » (derrière la mairie). Elle est à présent en service.

Depuis le 21 mai, les lignes téléphoniques de ce secteur migrent vers ces nouveaux équipements. Pendant la durée de ces opérations de migration des perturbations et des désagréments temporaires peuvent apparaître dans le fonctionnement des lignes ADSL existantes. Si des coupures persistent, il est conseillé de se rapprocher de son fournisseur d'accès.

Ce nouveau central haut débit permet notamment à des foyers jusqu'alors inéligibles, car trop éloignés du central téléphonique d'accéder au Haut Débit. C'est également la possibilité pour les foyers situés à proximité de ce nouveau point de distribution, d'augmenter des débits disponibles.

Chacun peut tester l'éligibilité de sa ligne téléphonique, il suffit de se rendre sur des sites tels que www.ariase.fr, www.degrouptest.com ou de contacter son opérateur.

ST VOLLEYBALL

L'association organise un tournoi de volleyball sur herbe **le dimanche 31 mai 2015** au terrain de foot de SEVERAC. 3 championnats : débutants, 4x4 mixte et 3x3 masculin, inscription à partir de 9h30, début du tournoi à 10h00. Tarif : 3€/joueur.

Pré-inscriptions et renseignements auprès de Rachel au 06.99.22.29.11 ou thehillacvb@yahoo.fr

Buvette et sandwich sur place.

KERMESSE DE L'ECOLE, LE RETOUR

A l'image des stars des années 80, la kermesse de l'école fait son retour à Théhillac. Elle aura lieu **le samedi 27 juin**. Au programme :

- Défilé des enfants à partir de 15 h00,
- Stands et autres jeux (pêche à la ligne, chamboule-tout, ...),
-ainsi qu'un Bœuf Gros Sel proposé en soirée.

Pour ce dernier, vous pouvez vous inscrire à l'école, auprès des enfants, ainsi qu'à la mairie (9 € le repas adulte, 4 € le repas enfant) avant le 20 juin.

Venez nombreux partager ce moment convivial.

COLLECTE DE METAUX

La commune organise une collecte de métaux, tous les types de métaux sont concernés : métaux ferreux, aluminium, laiton, cuivre, batterie de véhicule ... Ne sont pas concernés les carcasses de véhicules et l'électroménager.

Un premier dépôt a eu lieu le samedi 23 mai 2015 de 9h30 à 12h00. Le deuxième et le dernier se déroulera le samedi 6 juin 2015 aux mêmes heures. Le lieu de collecte est situé au lieu-dit Saint-Lienne, dans l'enceinte du dépôt de branchage. Pour les gros volumes, un enlèvement peut être étudié (se faire connaître en mairie).

C'est une occasion de nous débarrasser de notre « petit tas de ferraille » et de maintenir notre campagne propre.

La somme de la revente sera intégralement reversée au budget 2016 pour le fleurissement et l'embellissement de la commune.

DESTRUCTION DE CHARDONS

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juin 2011, il est rappelé aux propriétaires ou usagers de parcelles l'obligation d'entretien des terrains et de destruction des chardons des champs pendant toute la période de végétation et doit être effectuée au plus tard avant leur floraison.